

Image not found or type unknown



signature contrat sous seing privé

Par **axelle3789**, le **23/07/2019** à **11:51**

Madame, Monsieur,

Suite à la signature d'un contrat sous seing privé hier pour une promesse de vente terrain + maison chez un constructeur immobilier .

On me demande 400 euros pour le notaire alors qu'il ne sais pas déplacé, on ne me justifie pas de l'utilité des 400 euros .

Et mon dossier de crédit immobilier passe dans 2 mois à la banque.

Ma question, on t'il le droit légalement de demander une avance alors que rien n'est engagé ?

Cordialement